



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ports : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 4091

Texte de la question

M Philippe Sanmarco attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation du port autonome de Marseille. Le precedent gouvernement avait decide d'affecter une partie des fonds resultant des privatisations a des dotations attribuees aux ports autonomes francais pour reduire leur endettement. Dans le cadre de cette decision, le port autonome de Marseille s'est vu attribuer une dotation de 285 millions de francs. Or, a ce jour, aucune de ces dotations n'a ete versee par l'Etat alors que les ports ont mis en oeuvre des programmes d'investissement et de modernisation entrainant des financements importants auxquels les collectivites locales ont souvent participe. C'est ainsi, notamment, qu'a Marseille le port autonome a obtenu, pour financer son programme d'investissement triennal 1989-1991, une subvention de 10 MF de la part du conseil general des Bouches-du-Rhone. En outre, s'agissant du port autonome de Marseille, il est tout a fait anormal qu'il n'ait obtenu qu'une dotation de 285 MF, soit 20 p 100 de la dotation totale accordee par l'Etat aux ports francais, alors que son chiffre d'affaires represente 85 p 100 du chiffre d'affaires de l'ensemble des ports francais. La dotation attribuee au port autonome de Marseille est largement inferieure a celle attribuee a d'autres ports de moindre importance. Elle devrait etre revue a la hausse. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si ces dotations en capital, promises aux ports autonomes, vont etre versees rapidement, et, d'autre part, s'il envisage une reevaluation de la dotation attribuee au port autonome de Marseille a un niveau correspondant a l'importance economique de ce port.

Texte de la réponse

Reponse. - La decision de verser une dotation en capital d'un montant global proche de 1 400 MF, prise par le precedent gouvernement en 1987, a ete confirmee. Le solde des produits des operations de privatisation ne permettant pas de financer cette depense, le Gouvernement a decide la rebudgetisation des dotations en capital et l'inscription du credit correspondant dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988. Cette dotation permettra aux ports de rembourser simultanement leur encours de prets du Fonds de developpement economique et social (FDES) consentis dans le passe par l'Etat, afin d'ameliorer la structure de leur bilan. Le montant prevu permettra au port autonome de Marseille d'apurer la totalite de sa dette vis-a-vis du compte special du Tresor des prets du FDES.

Données clés

Auteur : [M. Sanmarco Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4091

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2861